

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi onze Avril à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le cinq Avril deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Louis Furlaud, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Guy Baudrier à Pascal Raffier, Alain Blond à Marie-Laurence Morange, Françoise Piquet à Paola Gaboriau, Joël Vilard à Nathalie Marchadier, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

Secrétaire de séance : Pascal Raffier

Objet : Taux des trois taxes ménages exercice 2019.

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2019,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 14 mars 2019,

Vu la réunion de la Commission « Finances » en date du 29 mars 2019,

Considérant l'état 1259 FPU pour l'exercice 2019,

1/ Evolution des bases des trois taxes ménages (les bases sont effectives pour 2017 et 2018, et prévisionnelles pour 2019).

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des bases 2017/2018	2019	Pourcentage d'évolution des bases 2018/2019
Taxe d'habitation	12 623 634,00 €	12 717 021,00 €	2,189 %	13 105 000,00 €	3,05 %
Taxe sur le foncier bâti	10 009 923,00 €	10 179 410,00 €	1,369 %	10 523 000,00 €	3,37 %
Taxe sur le foncier non bâti	660 761,00 €	668 176,00 €	1,14 %	682 500,00 €	2,14 %

2/ Evolution des produits des trois taxes ménages.

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits 2017/2018	2019	Pourcentage d'évolution des produits 2018/2019
Produit de TH	1 186 621,00 €	1 219 562,00 €	2,77 %	1 256 770,00 €	3,05 %
Produit de TFB	38 037,00 €	39 496,00 €	3,83 %	40 858,00 €	3,44 %
Produit de TFNB	33 963,00 €	35 012,00 €	3,08 %	35 763,00 €	2,14 %
Total	1 258 621,00 €	1 294 070,00 €	2,816 %	1 333 391,00 €	3,038 %

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux des trois taxes ménages pour l'exercice 2019.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Pourcentage d'évolution du taux 2017/2018	Taux 2019	Pourcentage d'évolution du taux 2018/2019
Taxe Habitation	9,40	9,59	2%	9,59	0,00 %
Taxe Foncier Bâti	0,38	0,388	2%	0,388	0,00 %
Taxe Foncier Non Bâti	5,14	5,24	2%	5,24	0,00 %

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-président,

Dominique GERMOND